
Crédit d'investissement pour l'assainissement énergétique des bâtiments de l'école et de la salle de gymnastique du complexe des Beillans pour un montant brut de CHF 1'450'000.—TTC.

Vu les audits énergétiques réalisés par le bureau d'ingénieurs Conti & Associés pour la réalisation d'un CECB+ pour l'ensemble du complexe scolaire de l'école de Jussy,

Vu le devis détaillé établi par le service technique en date du 9 octobre 2020 ,

Vu le rapport de la commission urbanisme du 14 septembre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 10 oui soit à l'unanimité
sur 11 conseillers municipaux présents à la séance

1. De réaliser les travaux de rénovation des bâtiments de l'école et de la salle de gymnastique du complexe des Beillans.
2. D'ouvrir au Maire un crédit brut de CHF 1'450'000.—TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 1'450'000.—TTC dans le compte des investissements, sous la rubrique comptable n°2170.06.50400.01, puis de porter la dépense brute à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense brute de CHF 1'450'000.—TTC au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021,
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'450'000.— afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Le Président


Olivier Gros

Le Secrétaire


Christophe Mage

Délai référendaire au 22.12.2020